45e ANNÉE. — N° 134

MERCREDI 22 NOVEMBRE 1905.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

A GAUCHE

La séance incohérente de vendredi dernier avait provoqué une crise qui paraissait devoir affaiblir le ministère et d'où il semble qu'il soit sorti plus fort qu'il n'a jamais été. M. Rouvier en a habilement profité pour dissiper la méfiance sourde qui s'était emparée depuis quelque temps des républicains ; — nous parlons des vrais républicains, de ceux qui ne désertèrent pas le devoir à l'heure du danger, qui ne se firent pas les alliés permanents des pires ennemis de la République et qui défendirent contre toutes les réactions les cabinets Combes et Waldeck-Rousseau.

Au cours de la séance où M. Berteaux donna sa démission, le désordre des débats fut plus apparent que réel. La volonté de la majorité républicaine se dégagea nettement du chaos et sut s'affirmer, en dépit des subtilités de procédure parlementaire par lesquelles on voulait l'empêcher de se manifester.

Dès le début de cette journée, la manœuvre de la droite et des « progressistes », unis aux socialistes-révolutionnaires, apparut clairement. On savait que M. Rouvier désirait soustraire son gouvernement à l'influence de cette majorité de hasard que, le mardi précédent, les progressistes et les réactionnaires lui avaient infligée contre une grande partie des républicains de gauche. Mais les députés de droite et du centre, resserrant au contraire leur étreinte, se refusaient à lâcher le ministère qu'ils croyaient avoir fait prisonnier. Leur seul désir était de voir se prolonger cette situation et d'aggraver le malentendu entre le ministère et la majorité de gauche. Aussi ne voulaient-ils point que l'explication désirée par M. Rouvier pût avoir lieu, car sa conséquence fatale devait être de dégager le gouvernement de leur tutelle. D'autre part, les sociallstes-révolutionnaires, qui combattent M. Rouvier, le voyant affaibli par cette scission entre lui et les républicains, se souciaient peu de favoriser leur réconciliation.

C'est pourquoi, quand M. Rouvier réclama la discussion immédiate de l'interpellation sur la politique générale du ministère, déposée par M. Ch. Dumont, la droite, le centre et les révolutionnaires furent unanimes à la repousser. Il fallait donc en revenir à à l'interpellation Grosjean sur les Bourses de travail, précédemment inscrite à l'ordre du jour. Mais les esprits étaient à ce point obsédés par la situation ministérielle que personne n'écoutait M. Grosjean... C'est alors qu'on vit ce spectacle étrange : la Chambre refusant d'entendre l'interpellation qu'elle avait décidé de discuter et ne s'occupant, que de l'interpellation qu'elle avait refusé d'entendre.

Sur la décision inattendue de l'Assemblée, qui avait pour conséquence d'empêcher les explications de M. Rouvier et le rapprochement du ministère et des républicains, M. Berteaux donna sa démission. Alors toutes les questions s'entremêlèrent : M. Grosjean parlait des Bourses du Travail, M. Rouvier, de la politique générale du Cabinet, et M. Berteaux des motifs de sa démission.

Le tout s'acheva par le vote d'un ordre du jour sur l'interpellation qui n'était pas à l'ordre du jour et qu'on n'aurait pas dû discuter, tandis que personne ne songea à proposer une sanction quelconque à l'interpellation régulièrement inscrite et qui aurait dû occuper la séance.

Le désordre n'était qne dans la forme, dans la violation de la procédure règlementaire. Mais, au fond, il y avait une situation très nette : d'une part, le désir des progressistes et des réactionnaires d'accaparer le ministère ; d'autre part la volonté formelle des républicains de l'obliger à accentuer très sensiblement sa politique à gauche.

L'ordre du jour proposé par MM. Ch. Dumont et Steeg, députés radicaux-socialistes, accepté par M. Rouvier et voté par une majorité presqu'entièrement républicaine, est très catégorique. Il invite le gouvernement à hâter l'adoption de la Séparation au Sénat et à s'appuyer uniquement sur la majorité qui a voté cette réforme.

L'invitation ne prêtait à aucune équivoque, ne laissait place à aucune interprétation fallacieuse. M. Bouvier n'a pas hésité à s'y conformer et par la reconstitution de son cabinet, il a déjà donné aux républicains du « Bloc » de sérieuses satisfactions. M. Trouillot, ancien rapporteur de la loi sur les Associations, ancien ministre du commerce dans le cabinet Combes, reprend le portefeuille qu'il avait dans le précédent ministère. M. Dubief, dont le nom seul est une garantie, remplace à l'Intérieur — le ministère politique entre tous — M. Etienne dont l'attitude avait si vivement mécontenté de nombreux républicains.

Naturellement, la presse réactionnaire et progressiste proteste avec violence contre ces changements. Ces gaillards croyaient tenir le gouvernement et celui-ci leur échappe. On comprend leur désappointement.

Le journal de M. Méline, la *République Française*, profère des menaces. Elle prédit au ministère qu'il n'ira pas au delà de la chute des dernières feuilles...

Nous verrons bien. M. Rouvier, en s'engageant à gouverner uniquement avec ceux qui ont voté la Séparation, a constitué autour de lui une majorité vigoureuse et capable de le défendre contre tous les assauts du centre et de la droite.

La situation est de nouveau bien claire et c'est la politique d'action républicaine qui continue...

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 20 Novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

Dans cette séance la Chambre continue l'examen du projet relatif aux warrants agricoles dont les 7 premiers articles sont votés.

Séance de l'après-midi

La Chambre vote un crédit de 21.000 rancs pour la réception du roi de Portugal.

La Chambre revient à la discussion du budget du commerce.

M. Breton demande qu'on relève de 24 à 30.000 francs le chapitre des inspecteurs du travail. Cet amendement combattu par M. Berry est rejeté.

Un amendement de M. Constans tendant à l'élection des inspecteurs par les ouvriers et ouvrières employés dans les chantiers, usines ou manufactures est renvoyé à la commission du travail.

Les chapitres 24 et 25 sont adoptés.

La Chambre passe au budget des travaux publics, M. Plichon parle sur l'état d'avancement des projets de grands travaux publics inscrits au budget de 1905.

Après quelques explications de M. Grosjean, la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 18 Novembre 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat continue la discussion du projet sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. de Marcère combat l'esprit de la loi et s'étonne de la résolution prise par la majorité de n'accepter aucun amendement en se mêlant de modifier l'exercice du culte.

On veut, dit-il, assurer la destruction de l'Eglise.

M. Bienvenu-Martin, demande au nom du gouvernement de voter la loi telle qu'elle lui a été soumise car elle est justifiée par les infractions de la papauté envers le Concordat.

Il demande au Sénat de voter le texte de la loi.

M. Bodinier déclare qu'il votera contre la loi.

La discussion générale est close, la question d'urgence est mise aux voix.

M. Milliard combat l'urgence.

M. Bienvenu-Martin soutient l'urgence : la loi dit-il, a une importance politique considérable.

M. de Chamaillard combat l'urgence : néanmoins, celle-ci est votée par 147 voix contre 108.

Le Sénat vote ensuite le passage à la discussion des articles par 185 voix contre 97.

Et la séance est levée.

Séance du 20 Novembre 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat aborde les articles du projet de loi relatif à la Séparation.

Sur l'article 1er ainsi conçu : « La République assure la liberté de conscience ; elle garantit le libre exercice des cultes » M. de Goulaine propose d'ajouter « aux fonctionnaires civils et militaires ».

Par 180 voix contre 108, cet amendement est repoussé. L'article 1er est voté par 214 voix.

Sur l'article 2 portant « la République ne salarie ni ne subventionne aucun culte », M. de Lamarzelle dépose un amendement tendant à ce que le budget actuel soit maintenu comme service d'Etat.

Après discussion, cet amendement est rejeté par 178 voix contre 110.

M. Riou demande que l'Etat, les départements, les communes, soient autorisés à accorder leur concours au culte : Cet amendement est rejeté.

Le premier paragraphe de l'article 2 est adopté.

M. de Chamaillard demande le maintient du budget des cultes jusqu'à ce qu'un règlement relatif aux biens d'église, arrêté dans la convention de messidor an IX ait été révisé d'un commun accord entre les contractants et qu'une entente soit intervenue entre l'Etat et les représentants des autres cultes.

Par 181 voix contre 58, la motion de M. de Chamaillard est rejeté.

Et la séance est levée.

La révolution en Russie

Graves Décisions

Au conseil extraordinaire tenu à Péterhof, les décisions suivantes ont été prises :

1. Dans les usines, la journée sera définitivement de neuf heures ; les ouvriers devront reprendre le travail dans un délai fixé ; passé ce délai, soixante-dix usines seront fermées après entente avec les directeurs.

2. Un délai sera accordé aux élèves des écoles des hautes études pour reprendre leurs travaux ; passé ce délai, les écoles seront fermées et le personnel congédié.

3. L'application des présentes mesures sera confiée au grand duc Nicolas à Saint-Pétersbourg et aux gouverneurs généraux dans les provinces. En outre, des enquêtes seront ouvertes sur le fonctionnement de toutes les organisations illégales. Les « apaches », c'est-à-dire les agitateurs, seront privés du droit de séjour dans les villes.

4. L'autonomie ne sera pas concédée à la Pologne.

5. Le temps de service sera diminué dans la marine.

La question de la Presse

Les délégués des journaux russes ont tenu samedi soir une séance pour protester contre le fait que les ouvriers englobent dans la grève les imprimeries des journaux, portant ainsi préjudice à leurs propres intérêts, puisqu'en imposant silence à la presse, ils affaiblissent eux-mêmes la cause libérale dont la presse a été jusqu'à présent le plus ferme soutien et un élément de propagande.

Les désordres de Vladivostock

Suivant un témoin oculaire des troubles de Vladivostock, arrivé à Nagasaki, la moitié de la ville a été brûlée ; quatre cents soldats de la garnison ont été tués et les portes de la prison ont été enfoncées.

Le général Kappek a disparu ; les dégâts sont évalués à cinquante millions de roubles. Des soldats venus de Kharbine se sont joints aux gens sans aveu.

L'ARMÉE ALLEMANDE

Même sur la rive droite du Rhin, on prétend que l'armée allemande n'est pas prête pour la guerre et qu'elle ne pourrait pas résister à une invasion : on se plaint en Allemagne aussi profondément qu'en France.

Un officier supérieur prussien vient de faire paraître à Metz une brochure dans laquelle il soutient que, dans un trop grand nombre de régiments d'infanterie, il n'y a que deux bataillons, au lieu de trois règlementaires. En cas de guerre, pour compléter les cadres il faudrait les renforcer avec plus de la moitié des réservistes.

Il affirme également que onze corps d'armée seulement possèdent des canons-revolver et que les réserves ne sont pas suffisantes pour organiser en cas de guerre, des renforts de cette artillerie légère. Il dit aussi que, tandis que la France a concentré près de la frontière une grande partie de ses forces de cavalerie, avec lesquelles elle pourrait, en cas de guerre, envahir instantanément l'Alsace-Lorraine, entraver la mobilisation allemande et ouvrir la marche de l'armée française, l'Allemagne ne pourrait opposer à la cavalerie des forces suffisantes.

Enfin, la brochure affirme que l'artillerie de campagne est inférieure, et que les troupes techniques, télégraphistes, sapeurs, train des équipages, parcs aérostatiques, ne sont pas assez nombreuses.

Une tasse de bon Café

C'est bien bon, une tasse de bon café, surtout quand on est assez sage pour ne pas détériorer cet excellent breuvage d'un alcool plus ou moins frelaté.

Oui ! c'est bien bon ! Malheureusement, il paraît que c'est aussi difficile à rencontrer que cinquante mille francs de revenus sous le sabot d'un cheval.

Et ça, c'est particulièrement pénible à découvrir, car j'ai souvent suivi des chevaux dans la rue, sans jamais trouver sous leur sabot une modeste pièce de dix sous.

D'ailleurs tout est devenu si peu commode, aujourd'hui, que Laffite lui-même en serait pour ses frais s'il ramassait de nouveau une épingle, dans l'espoir de faire fortune.

Pour en revenir au bon café, nous y songeons surtout, mais, s'il faut en croire les savants, nous ne le buvons presque jamais, parce que les mauvais plaisants qui se livrent à l'industrie artistique de la falsification ont fait de lui l'objet de leurs manœuvres les plus éhontées.

C'est du moins ce qu'affirment deux éminents chimistes, qui viennent de nous révéler toutes les transformations que subissent la plupart des cafés, avant d'être livrés aux innocents consommateurs à qui l'on fait avaler ces mixtures infâmes pour du moka.

Les naïfs vont même jusqu'à le proclamer plus exquis, à mesure qu'il est plus falsifié !

Naturellement, c'est le café moulu qui sert principalement aux expériences des fraudeurs. Voici une partie de ce qu'on a trouvé dedans : Chicorée, carotte, betterave, panis, navet, dent de lion, scorsonère, chervis, souchet comestible, pistache, chiendent, amandes, noix, noisettes, figue, gland, marron d'Inde, dattes, caroubes, pommes, poires, et pruneaux.

Vous me direz tout cela est à peu près innoffensif, mais je vous répondrai avec une apparence de logique, que si je prends du café, c'est probablement qu'il ne me convient pas de boire du jus de navet, de scorsonère ou de souchet, même comestible !

Ensuite, ce qui est moins ragoûtant, c'est qu'on joint à ces produits, afin de leur donner de *la couleur et du montant*, de simples balayures de parquet !

Pour ce qui est du café torréfié, on introduit de vieilles graisses ou des huiles nauséabondes dans le brûloir où on le prépare, afin de lui donner du brillant.

Après cela, on peut croire que le seul moyen de boire du bon café serait de l'acheter en grains, et non brûlé. Hélas ! là encore le pauvre public est indignement volé !

Les fraudeurs fabriquent aujourd'hui des grains de café admirablement imités avec du marc, de la farine grillée et de la terre glaise pour donner du liant, et on connaît à l'étranger des usines qui ne font que cela !

J'avais donc raison de vous assurer tout à l'heure que rien n'était devenu aussi difficile que de boire une tasse de bon café.

Il y aurait bien un moyen cependant !

Ce serait d'acheter une plantation, de cultiver son café soi-même, de le récolter soi-même, de le brûler soi-même, de le moudre soi-même, de le préparer soi-même, et de le boire toujours soi-même...

Qu'en dites-vous ?

Ingéniosité des Contrebandiers

L'ingéniosité des contrebandiers à imaginer des « trucs » inédits pour frauder la douane n'a d'égale que celle des douaniers à déjouer les trucs de la contrebande.

Dernièrement arrivait à la gare d'Annecy, venant d'Annemasse, un wagon de marchandises portant 400 moëllons de mâchefer.

Les douaniers flairèrent une fraude.

Le wagon fut alors mis en consigne, les moëllons furent examinés sur toutes les faces et soupesés, mais rien d'anormal ne paraissait : ils semblaient de sincères et paisibles moëllons.

Nos douaniers eurent même l'idée de brlser, un par un, une dizaine de moëllons ; mais ceux-ci étaient entièrement constitués en mâchefer ; ils allaient interrompre leur perquisition, quand soudainement inspirés, ils saisirent au hasard, dans le wagon, un nouveau moëllon, qui brisé sur le sol, laissa échapper un corps jaunâtre, bientôt reconnu pour du phosphore.

Le pot aux roses était découvert. La perquisition continuée, amena la découverte de 80 kilos de phosphore et de 20 kilos de tabac, le tout acheté en Suisse et qu'on tentait de passer en contrebande.

Le phosphore, comme le tabac, formaient partie intégrante des moëllons, c'est-à-dire une masse compacte faisant corps avec le mâchefer : le tout avait été moulé ensemble.

Le stratagème était merveilleux, mais la perspicacité des douaniers fut plus merveilleuse encore.

Désormais le légendaire « flair d'artilleur » devra s'incliner devant le flair du gabelou !

INFORMATIONS

Commission du suffrage universel

La commission du suffrage universel s'est réunie sous la présidence de M. Guyot, pour examiner la proposition de loi, retour du Sénat, relative au secret et à la liberté du vote, ainsi qu'à la sincérité des opérations électorales.

Le Sénat avait, on s'en souvient, repoussé l'article 2 de la proposition votée par la Chambre, tendant à installer dans tous les bureaux de vote un dispositif d'isolement pour les électeurs, et n'avait retenu que les articles relatifs au vote sous enveloppe.

Le scrutin de liste

M. Breton, député du Cher, va déposer un projet de résolution tendant à l'ajournement de la discussion des propositions relatives au rétablissement du scrutin de liste.

M. Breton demande à la Chambre de statuer sur son projet de résolution avant la discussion des rapports de MM. Buyat et Charles Benoist sur le scrutin de liste et la représentation proportionnelle.

Le projet de résolution est ainsi conçu :

La Chambre, considérant l'impossibilité de faire aboutir avant la fin de la législature une transformation profonde de la loi électorale.

Considérant, par suite, qu'une discussion forcément stérile de cette question absorberait inutilement plusieurs séances qui seraient perdues pour la réalisation de nombreuses réformes qui s'imposent à son examen immédiat.

Repousse la mise à l'ordre du jour des différentes propositions concernant le scrutin de liste et laisse à la prochaine législature le soin d'en poursuivre l'examen.

Le roi de Portugal à Paris

Après trois jours de visite officielle au président Loubet, le roi Carlos partira de Paris pour y retourner ensuite comme particulier et y demeurer douze jours et peut-être davantage. Le roi partira de Lisbonne le 21 et arrivera à la frontière espagnole le matin ; il y sera attendu par le personnel de la légation portugaise de Madrid, qui accompagnera le monarque à la frontière française, où il passera la revue du régiment qui sera posté là comme garde d'honneur. Le conseiller Thomas Rosa attendra là également l'auguste voyageur.

Le journal du gouvernement publiera mardi un décret proclamant le prince royal régent du royaume pendant l'absence du monarque. M. Rouvier, ministre de France à Lisbonne, partira samedi pour Paris.

M. le Marquis de Soveral part avec le roi pour l'étranger.

Le nouveau roi de Norvège

Le Storthing a tenu séance de cinq heures et demie à six heures. Les membres de l'Assemblée étaient en tenue de cérémonie.

Sur la proposition du président, le prince Charles de Danemark a été élu à l'unanimité, à l'appel nominal, roi de Norvège.

Le nouveau roi prend le nom d'Haakon VII, et son fils celui d'Olaf.

Petites Nouvelles

Les religieuses attachées à l'hôpital militaire de Grenoble sont parties dimanche. Elles sont remplacées par des infirmiers militaires.

— Me Bonzon, défenseur de M. Gustave Hervé, vient d'envoyer aux barreaux de France une consultation relative à l'arrêt du conseil de l'Ordre rejetant la demande d'inscription au stage de M. Hervé. Me Bonzon sollicite la signature de ses confrères, auxquels il s'adresse sans distinction de parti.

— Le marquis Vega de Armijo a été élu président de la Chambre des députés de Madrid.

— Dimanche soir a eu lieu a 8 h. et demie, à l'Hôtel Continental, le banquet du personnel des travaux publics, sous la présidence de M. Gauthier, ministre des travaux publics.

— Le consul de Turquie à Calymne transféré à Chio, ayant voulu fuir sur un bateau grec, a été livré par les autorités grecques.

MOTS DE LA FIN

Un bon jeune homme est amoureux de la fille d'un petit commerçant. Il s'est décidé à demander la main de l'aimée au papa, qui, déjà renseigné, la lui accorde séance tenante.

— Alors, conclut le jeune homme, j'emporte votre promesse ?

— Parfaitement, répond le père.

Et entraîné par l'habitude professionnelle, il ajoute :

— Faut-il vous l'envelopper?

REVUE DE LA PRESSE

De M. Lucien-Victor Meunier dans la *France du Sud-Ouest* :

Aux époques reculées de notre histoire, les premiers hommes se débattaient, faibles et nus, désarmés, au milieu des forces hostiles de la nature. Elles les dominaient de toutes parts ; elles les écrasaient ; ils étaient leurs esclaves. Les rôles ont changé, à mesure que les hommes apprenaient à voir et à comprendre, à penser ; à mesure que grandissait cette force souveraine : l'esprit humain.

Aujourd'hui au milieu de ce monde qu'il a dompté, l'homme apparaît en maître. Les éléments lui obéissent. La foudre, elle-même, est sa servante. Les torrents les plus impétueux lui fournissent docilement la force dont son travail a besoin. Depuis longtemps il a appris à se frayer passage à travers les montagnes ; le voilà qui commence à savoir s'ouvrir la route dans les épaisseurs sous-marines. Demain, grâce à la télégraphie sans fil, à la *télémécanique* pour mieux dire, la conquête de l'air sera accomplie.

Avions-nous tort quand nous tracions les grandes lignes du *Credo* humain, de dire de l'homme qu'il est maitre de l'espace ? Un titre qui résume tout lui appartient : celui de maître de l'avenir.

De plus en plus apparait évidente et manifeste l'impossibilité de fixer des bornes infranchissables à l'expression du génie humain, de dire à ce génie qui a déjà réalisé tant de prodiges : — Tu n'iras pas plus loin.

Revue de la presse locale

De M. Salamon, dans le *Réformateur* :

Quand les ouvriers des arsenaux maritimes qui produisent plus cher que ceux de l'industrie privée, auront démontré, qu'en plus de la cherté de production, l'Etat ne peut compter sur leur exactitude, ils auront tué leur poule aux œufs d'or. Les commandes iront un peu plus vers l'industrie privée et nous ne sachions pas que les égards de l'industrie privée pour ses ouvriers, supportent avantageusement la comparaison avec ceux qu'a l'Etat patron vis à vis des siens.

Les ouvriers des arsenaux — et même les autres — feraient bien de réfléchir qu'en travaillant à la sécurité et au bon ordre de la République ils travaillent à leur émancipation, à leur bien être et à leur propre sécurité.

Du *Quercinois* :

La qualité distinctive de l'homme, c'est le sentimeut religieux. L'animal n'a rien qui ressemble au sentiment religieux. Qu'on enlève à l'homme la religion, on n'a plus qu'un animal plus ou moins intelligent et aimable. Nos écoles seront remplies de petits singes aussi vicieux que ceux qui courent dans les bois; dans nos champs et sur nos places on verra des chimpanzés, qui attendent peut-être de voir pousser leur queue. C'est à la bête que nos sages nous ramènent.

S'ils réussissent, ce sont des bêtes qu'ils feront de nos français; et si la nature résiste à leurs efforts, ils feront au moins des sauvages. N'est-ce pas à la barbarie toujours qu'ont conduit l'abandon de la religion ou l'impiété ?

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos sénateurs

Dans le scrutin sur l'urgence demandée par le gouvernement sur le projet de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, les votes de nos sénateurs ont été :

Pour l'urgence : MM. Costes, Cocula, Pauliac.

Le Sénat a voté l'urgence par 174 voix contre 108.

***

Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi sur la séparation, les votes ont été :

Pour : MM. Costes, Cocula et Pauliac.

Le Sénat a adopté par 182 contre 97.

UN MOT

Cadurc n'est pas content de notre refus de nous occuper plus longtemps de sa personnalité ; car, prétend-il, il n'est pas celui que nous pensons.

Pour nous le prouver, il essaye d'injurier, ce qui nous amène à répéter ce vieux précepte : qui veut trop prouver ne prouve rien.

Et en effet ; si Cadurc n'est pas le personnage soupçonné, pourquoi injurie-t-il ? pourquoi répond-il à des critiques qui ne s'adressent pas à lui ?

C'est peut-être, parce que Cadurc est offusqué de nous voir utiliser des renseignements qu'il traite *de renseignements de..... police* !

En vérité, Cadurc fait preuve d'un dédain étrange envers une administration qui ne l'a certainement jamais inquiété ; et d'autre part, il adresse un compliment peu flatteur à celui qui nous a démasqué le Cadurc soupçonné, c'est-à-dire, à celui-là même auquel Cadurc soumettait aimable, obséquieux, la copie du compte-rendu relatif à une conférence !

Soumettre sa copie pour flagorner, nous ne procédons pas ainsi, nous : quand nous assistons à une réunion quelconque, nous en faisons le compte rendu nous-mêmes ; mais quand nous n'y assistons pas, dam ! c'est logique, nous sommes obligés d'avoir recours à qui veut bien nous aider : c'est ce qui nous est arrivé pour la conférence du Cercle de la Jeunesse Laïque ?

Mais au fond, Cadurc peut avoir raison ; ce n'était pas de l'inspiration qu'il recherchait le jour où il soumettait son compte rendu, il recherchait simplement un peu de faveur qui lui valut plus de cent sous par semaine.

Car c'est vrai, ô Cadurc ; ces cent sous nous furent jadis un lot précieux : mais que voulez-vous ils ont augmenté ! ils ont fait des petits.

Au lieu de descendre, nous sommes montés : la bonne volonté, la probité, la confiance, le travail aussi un peu, nous ont valu cela, pendant que d'autres qui étaient relativement haut perchés, ont dégringolé !

Toute plaisanterie à ce sujet serait déplacée : nous n'en commettrons point.

L. B.

Récompense honorifique

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Pardes, le viticulteur bien connu, vient d'obtenir au concours international de vins qui a eu lieu à Liége, le 1er prix avec médaille d'argent grand module pour son exposition des vins du Lot.

M. Pardes n'en est pas à son premier succès : dans tous les concours, dans toutes les expositions qui ont eu lieu en France, il a toujours obtenu une récompense.

Mais le concours de Liège vient de couronner une fois de plus et son dévouement qu'il apporte à la cause de la viticulture, en même temps qu'il consacre la qualité des vins du Lot.

Nos félicitations à M. Pardes.

L. B.

Perception

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Marcenac, percepteur de Pradines, à la perception de Luzech.

Par suite de cette nomination la perception de Pradines est supprimée et rattachée à celle de Cahors dont M. Lafon reste le titulaire.

Nécrologie

Nous apprenons le décès, dans notre ville, de M. Jarty, percepteur honoraire.

Nous prions sa veuve, M. le Capitaine Jarty, son fils, et toute sa famille de vouloir bien agréer nos très sincères condoléances.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Charles Roussel, conseiller d'Etat en service ordinaire, est nommé secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, et M. Jean-Louis Deloncle, secrétaire général du ministre de l'intérieur, est nommé conseiller d'Etat en remplacement de M. Roussel.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni le samedi 18 novembre, à dix heures du matin, à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Roques, inspecteur d'académie.

Etaient présents : MM. Roques, inspecteur d'académie; Daffas, Peyrichou et Talou, conseillers généraux; Mergier, directeur de l'école normale des garçons; Villadieu et Eychenne, inspecteurs primaires; Bouyé et Vidal directeurs d'écoles; Mmes Petit, directrice de l'école normale; Séguala, directrice de l'école primaire supérieure de Saint-Céré; Bonnet, directrice d'école à Cahors.

Absent, M. Larnaudie, excusé.

Le conseil a examiné les affaires suivantes :

Gindou. — Acquisition et appropriation de l'école des filles. — Ajourné.

Floressas. — Acquisition et appropriation de l'école des filles. — Ajourné.

Goujounac. — Acquisition et appropriation de l'école des filles. — Ajourné.

Pern. — Acquisition et construction de l'école des filles. — Ajourné.

Saignes. — Construction d'une école mixte. — Ajourné.

Fons. — Création d'une classe entine. — Avis favorable.

Saint-Projet. — Suppression de l'école mixte d'Auzac. — Avis favorable.

Bélaye. — Suppression de l'école mixte de Latour. — Ajourné pour renseignements complementaires.

Montdoumerc. — Pensionnat privé : fixation du nombre des élèves. — Autorisé.

Instituteurs et institutrices : promotions de classe et titularisations. — Approuvé.

Modifications au règlement scolaire départemental. — Ajourné.

Secrétariats de mairie : demandes d'autorisation Théminettes, Montredon, Labathude, Durbans. — Autorisé.

Bretenoux. — Secrétariat de mairie : demande d'autorisation. — Refusé.

Mercuès. — Logement de l'institutrice adjointe. — Propositions adoptées.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1904

Le Conseil s'est réuni lundi soir en session ordinaire sous la présidence de M. Mazières, 1er adjoint.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Etaient présents : MM. Mazières, Combarieu, Delpech, Gélis, Darquier, Ausset, Marmiesse, Dèzes, Ressiguier, Teyssonières, Durranc, Tassart, Périé, Carlin, Combelles, Cayla, Besse, Dulac, Vinel.

M. Combarieu désigné comme secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le Conseil procède à la nomination des Commissions des finances, travaux publics et objets divers, de l'enseignement, de l'éclairage et des eaux. Les mêmes membres sont réélus.

Les dépenses imprévues mandatées depuis le 14 août 1905 s'élevant à 476 fr. 30 sont approuvées.

Une somme de 70 fr. 80 est votée par rétribution à la femme de service de l'école de St-Georges pendant les mois de novembre et de décembre 1905.

M. Lacaze, maire de St-Paul, fait connaître au Conseil qu'un de ses administrés, M. Soubayrol demande à racheter une rente de 20 francs au capital de 400 francs provenant de la succession Galdemar. — Adopté.

Renvoyée à la commission des finances une demande d'augmentation de traitement formée par M. Deilhes, cantonnier municipal, et une demande formée par MM. Périés et Delfau, tendant à verser une partie de leur salaire à la caisse des retraites ouvrières.

M. Farges demande une somme de 400 francs pour assurer le service du triage des ordures ménagères ; en cas de refus il cessera d'assurer ce service.

Après discussion, le Conseil décide de revenir à l'ancien système.

Au sujet de cette question des ordures de la ville, M. Combelles demande de désigner à bref délai un emplacement pour le dépôt des détritus.

M. Mazières répond que la municipalité s'est déjà occupée de la question qui du reste est renvoyée à la Commission des travaux publics.

M. le Préfet fait connaître au Maire que par suite de l'application en 1907 de la loi du 19 janvier 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards infirmes et incurables, la ville doit payer une contribction de 25 0[0 sur la somme affectée par le Conseil à ce service.

Renvoyé à la commission des finances.

Renvoyée à la Commission des travaux publics une demande formée par M. Tardieu tendant à la mise en adjudication des chaises et de l'entretien du jardin public.

M. *Tassart* à ce sujet demande au Conseil de vouloir bien décider que la personne chargée de l'entretien du jardin de la Promenade soit également chargée de l'entretien de la « prairie » qui se trouve devant le Palais de Justice.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Tassart demande en outre que le Conseil prenne une décision tendant à imposer aux propriétaires des terrasses situées sur les boulevards, un plan de balustrade de terrasses, de façon que celles-ci présentent la forme des petits murs crenelés qu'elles avaient autrefois.

Cette question de plan devra être mise au concours.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

MM. Relhié, Darquier, Guirandie-Capdeville, Combarieu, Palame sont réélus administrateurs de la caisse d'épargne.

Renvoyée à la commission des finances une demande de bourse à l'école des Beaux arts et d'architecture de Toulouse formée par Schuller en faveur de son fils.

Renvoyée à la commission des finances et des travaux publics une pétition relative à la construction de l'Avenue du Nord.

M. le Maire propose le renvoi aux commissions compétentes les projets des budgets du Collège des filles, de l'hôpital Hospice, de la commune de Cahors, du Bureau de bienfaisance ; adopté.

Le cahier des charges relatif à l'adjudication de la viande, du pain, des œufs et du vin, pour le collège de filles est approuvé.

Sur la proposition de M. *Dulac*, la fourniture de l'épicerie sera mise à l'adjudication.

Des demandes de remboursement pour cause de maladie et des demandes de remise de frais d'étude au Collège de filles sont adoptées.

Le Conseil donne un avis favorable à une décision de la commission de l'hospice relative à la vente de 2 vignes au prix de 200 fr., situées à Bégous.

M. Moles demande la conversion d'une bourse d'externe surveillé en demi bourse d'internat en faveur de son fils élève au lycée.

Renvoyé à la commission de l'enseignement.

M. Alchié receveur d'octroi demande une augmentation de traitement : renvoyé à la commission des finances.

M. l'Ingénieur en chef fait connaitre que les travaux de construction d'un égoût qui irait de la rue du Parc à la place de la République allaient être exécutés.

A cet effet, M. l'Ingénieur soumet au Conseil s'il n'y aurait pas lieu d'autoriser les propriétaires riverains du boulevard dans la partie correspondante à l'égoût de se brancher sur cet égoût de manière à y envoyer les eaux ménagères.

Si le conseil autorise, il propose d'imposer aux bénéficiaires un abonnement à l'eau de la ville et une redevance de 10 à 15 o/o de la valeur locative de l'immeuble.

Renvoyé à la commission des travaux publics, à laquelle MM. les docteurs Darquier, Gélis, Ausset seront adjoints.

M. Delbru, propriétaire d'une maison située rue Blanqui fixe au Conseil le prix de 9000 francs pour la vente de cette maison qui doit être mise à l'alignement.

Renvoyé à la commission des travaux publics, ainsi qu'une demande formée par les habitants de Larozière tendant à la construction d'un hangard pour remiser le corbillard.

Une lettre du ministre relative au renouvellement du traité constitutif du collège de filles est renvoyé à la commission de l'enseignement.

Renvoyé à la commission des travaux publics une demande de réparation au bureau d'octroi de l'abattoir.

M. *Rouffi* au nom de la commission des travaux publics propose d'approuver le devis estimatif des travaux et de décoration à exécuter à la bibliothèque municipale s'élevant à 1862 fr. 35 adopté.

Relativement à une demande des habitants du faubourg St-Barthélémy tendant à l'amélioration de la rue de l'abreuvoir le même rapporteur propose au conseil de décider que la voie actuelle d'accès au Lot soit l'objet de mesures propres à assurer à la fois sa bonne viabilité et sa salubrité. — Adopté.

M. Rouffi propose de donner satisfaction aux habitants de la rue Fondue-Haute qui ont demandé le remplacement de la canalisation de la borne fontaine située à 25 m. de la rue de la Liberté, par une canalisation d'un diamètre supérieur : adopté.

Il propose ensuite de voter la somme de 4000 fr. pour participation au montant de la dépense, quelle qu'elle soit, qu'entrainera le remplacement de chaineaux de zinc par des chaineaux en fonte au Lycée Gambetta — adopté.

M. *Carlin* propose l'installation d'une buanderie au Collège des jeunes filles. Cette installation coûtera 900 fr. — adopté.

M. *Teyssonières* au nom de la commission des Travaux Publics donne connaissance de l'emploi des ressources applicables aux chemins vicinaux ordinaires : projet du budget pour 1906 et propose d'allouer un crédit de 6577 et 34 pour les chemins vicinaux ordinaires.

Le même rapporteur propose de substituer aux deux bouches grillées et trop réduites qui existent au bas de la rue Donzelle deux bouches sous trottoir qui faciliteront l'écoulement des eaux : dépense prévue 100 fr. — adopté.

Il propose en outre pour l'assainissement du quartier Saint-James la construction d'un égoût dans la rue des Pénitents. Dépense prévue 293 fr. Adopté.

M. *Ressèguier* propose l'installation d'un bec de gaz contre la maison Malique situé de façon à éclairer la rue qui relie la rue Lastié à la rue Rousseau. — Adopté.

M. *Tassart* donne connaissance d'une lettre du préfet tendant à ce que le conseil municipal vote un crédit en faveur d'un indigent de Cahors atteint d'une maladie des yeux pour permettre à celui-ci de se rendre à la clinique du docteur Pechdo. — Aucun crédit n'étant inscrit au budget à cet effet, la demande est rejetée.

M. *Dulac* propose le maintient du statu quo en ce qui concerne le service extérieur des inhumations à l'hôpital-hospice et aux fabriques, et en ce qui concerne le service intérieur.

M. *Dèzes* propose d'allouer un secours de 100 fr. au sieur Jean Gaubert, tailleur de pierre à Cahors, atteint de cécité. — Adopté.

Le même rapporteur propose d'allouer une somme de 44 fr. pour frais de bureau et une somme de 17 fr. pour achat d'une presse à copier soit ensemble 61 fr. à la fédération des travailleurs de Cahors. — Adopté.

M. *Durranc* propose de faire délivrer aux ouvriers typographes par l'assistance médicale gratuite, des bons de bains sulfureux. — Adopté.

Les dépenses relatives à la fête du 14 juillet s'étant élevées à la somme de 2028 fr. 73 sur une prévision de 3000 fr., l'excédent sera affecté aux fêtes de juin prochain.

Une somme de 35 fr. est accordée à l'agent de police Meyzen pour remplacer un vêtement déchiré dans un service commandé.

Un secours de 130 fr. est accordée à Mme Périé, veuve de l'ancien concierge de la mairie et un secours de 210 fr. à Mme Brassaud, veuve de l'ancien secrétaire de la mairie.

M. Combarieu au nom de la commission des finances fait le rapport suivant :

Par une pétition en date du 10 octobre dernier, MM. Dubernet et Blanchès négociants à Cahors, ont sollicité une réduction des minima d'entrepôt à la sortie sur les sardines et enchois salés de 20 kgr. à 15 kgr., et sur les conserves à l'eau, de 20 kgr. à 7 kgr.

Le rapporteur propose de décider que les minima pour les sardines et enchois salés seront réduits à 20 à 15 kgr. et de rejeter le surplus de la demande.

Le conseil vote une somme de 200 fr. à titre de secours en faveur de Mme Marin, veuve d'un employé d'octroi, et de Mme Delpech, veuve d'un employé de la ville.

Une somme de 50 fr. est allouée à M. Cubaynes, garde de la promenade, pour lui permettre de chauffer la chambre qu'il loue aux abords de la promenade.

Une augmentation de 100 fr qui portera à 500 fr. le traitement de M. Landès bibliothécaire adjoint est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Musée de Cahors

Dimanche, a eu lieu la réouverture du Musée dont la fermeture avait été nécessitée par une réorganisation complète, par une classification nouvelle des pièces, tableaux et objets curieux que renferme notre Musée.

Cette tâche longue, pénible, a été menée à bien par M. Roubaud, le distingué artiste qui est chargé de la conservation du Musée.

Nous ne saurions trop adresser au dévoué Conservateur de chaleureuses félicitations pour le travail qu'il a fourni et de lui dire combien les Cadurciens doivent lui être reconnaissants d'avoir fait de notre Musée un vrai bijou.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, M. Band inspecteur de l'enseignement primaire à Montbéliard (Doubs), est nommé en la même qualité à Figeac en remplacement de M. Robert, qui a reçu une autre destination.

M. Fournier, instituteur adjoint à Luzech, est nommé à Parnac (chargé d'école) en remplacement de M. Burgalières en congé.

Orchestre symphonique

A l'occasion de la Ste-Cécile, l'orchestre symphonique et l'orphéon de Cahors donneront un concert gratuit au théâtre, le dimanche 26 novembre à 4 heures 1/2 du soir.

Nous donnerons prochainement le programme de cette matinée

Commission Départementale

La Commission départementale se réunira le 30 novembre à 2 heures de l'après-midi dans une des salles de la Préfecture.

Plus de chiens dans les Casernes

De la *France Militaire* :

Il a été rendu compte au général commandant le 17e corps d'armée, que la présence de chiens dans les casernes, a été constatée à plusieurs reprises.

Ces animaux, généralement amenés par des ordonnances, sont une occasion de malpropreté soit par leurs ordures, soit par les débris d'aliment et les os qu'on leur jette sur le plancher, ainsi souillé d'une façon permanente.

En attirant l'attention sur ce point, le général commandant le corps d'armée rappelle à l'exécution stricte des prescriptions de la circulaire ministérielle du 16 avril 1888, qui interdit formellement de tolérer des chiens dans l'intérieur des casernes, quartiers et établissements militaires.

Institut pratique de Droit

M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux, le Conseil de l'Université, la Faculté de droit et un Comité de Patronage composé d'éminents magistrats, avocats et avoués de cette ville, se sont mis d'accord sur le projet de création d'un Institut Pratique qui sera annexé à la Faculté de droit. Cet Institut remplacera l'Ecole Pratique de droit autrefois fondée par un homme savant et dévoué, M. Campana.

Des magistrats et des praticiens expérimentés étudieront, à l'aide de dossiers véritables, les pièces composant les diverses procédures, civile, commerciale et criminelle.

Aucun grade ne sera exigé pour se faire inscrire à l'Institut Pratique ; l'enseignement aura pour sanction un Diplôme d'Université.

Le projet de création de l'Institut Pratique va être soumis à l'approbation ministérielle et il y a de sérieuses raisons de croire que cette approbation sera donnée à bref délai.

Des renseignements plus étendus seront prochainement publiés qui feront connaitre quels motifs ont décidé l'Université, la Faculté de Droit et le Comité de Patronage à créer le nouvel Institut et l'utilité considérable que pourront en retirer les étudiants en Droit, les jeunes avocats, les clers d'avoués, de notaires, d'agréés, d'huissiers et, plus généralement, toutes les personnes qu'intéresse la pratique du Droit.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 20 novembre, 4 h. 50.

Convocation des préfets

Le ministre de l'Intérieur a décidé de convoquer successivement tous les préfets à partir de la semaine prochaine.

Le roi d'Espagne à Paris

En dépit du mauvais temps, le roi d'Espagne et le Président de la République ont chassé aujourd'hui à Rambouillet.

Les syndicats jaunes

Le syndicat jaune de Brest a envoyé au ministre de la marine un télégramme demandant que tous les ouvriers des syndicats jaunes des arsenaux de France soient entendus au sujet des revendications ouvrières.

A la Chambre

La Chambre a discuté, ce matin, la réforme de la loi sur les warrants agricoles.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

1 h. 52 S.

L'empereur d'Autriche

Le ministère des Affaires étrangères dément le bruit de la mort de l'empereur d'Autriche, qui a couru à Paris ce matin.

Les affaires du Maroc

M. Revoil représentera seul la France à la conférence d'Algésiras.

M. Trouillot candidat

M. Trouillot a déclaré qu'il serait candidat au Sénat dans le Jura, en remplacement de M. Lelièvre.

Au Conseil des ministres

Le Conseil des Ministres, réuni ce matin, a uniquement expédié les affaires courantes.

Alphonse XIII

Le roi d'Espagne a quitté Paris ce matin à midi, retournant à Madrid.

AGENCE FOURNIER.

Probité

M. J. Abadie, agent d'assurances à Cahors, demeurant rue Nationale 34 ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme, le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Grave affaire

Nos confrères annoncent qu'une grave affaire serait sur le point d'éclater.

Il s'agirait de prêts scandaleusement usuraires.

Vol de linge

Les voleurs de linge ont encore opéré cette nuit dans le quartier de la gare.

La série des vols de ce genre continue !

Quand nous en serons à cent, nous ferons une croix, à moins que d'ici là, les voleurs ne soient pincés !!

CES MESSIEURS

Le jeudi 23 novembre, nous aurons le plaisir d'applaudir au Théâtre de Cahors, une pièce qui fit un grand bruit autour d'elle. Il s'agit de **Ces Messieurs**, comédie en 5 actes de Georges Ancey, qui, interdite par la censure en 1901, a motivé une interpellation à la Chambre des Députés. Cette mesure fut rapportée en 1904, sous le Ministre des Beaux-Arts, Chaumié. L'autorisation accordée, cette œuvre de grande valeur, qui était lors de son interdiction destinée au Théâtre Antoine, a été jouée dernièrement au Gymnase et, depuis, ça n'a été qu'un immense triomphe qui s'affirme de plus en plus chaque jour et qui est la suite de l'immense succès que cet ouvrage a obtenu partout.

M. Moncharmont, l'habile impresario que nous connaissons, n'a rien négligé pour qu'on accueille très favorablement cet ouvrage qui, en province, obtiendra un vif succès de curiosité ; c'est une œuvre sérieuse et grave, d'une moralité très haute, d'une sûre et sobre psychologie, en même temps qu'empreinte d'une franche gaieté.

Cie SINGER, Cahors, demande Voyageurs. Appointements fixes, Comons.

Arrondissement de Cahors

Saint-Caprais

Renards à deux pattes. — Des renards à deux pattes se sont introduits dans le poulailler du sieur Delmas, adjoint au maire de cette commune et ont fait main basse sur seize belles poulardes.

On présume que le larcin accompli, les volailles ont été vendues et livrées à quelque marchand rentrant, la nuit, de la foire de Villefranche.

Les braves ménagères, victimes de ces audacieux voleurs donneraient une belle récompense à celui qui voudrait faire connaître à la justice le nom des auteurs des nombreux vols dont elles ont été victimes dans l'espace de quelques mois.

Disons que des présomptions existent et qu'on croit être sur les traces des vrais coupables.

On a remarqué, en effet, depuis quelque temps, la présence fréquente sur ce territoire, de certains étrangers, résidant dans une commune limitrophe ; ces individus vivent généralement dans l'oisiveté la plus complète, et n'ont d'autres ressources, pour nourrir leurs familles, que le produit que leur rapporte le maraudage qu'ils pratiquent journellement.

Il paraîtrait qu'une surveillance sérieuse est organisée et que grâce à ce moyen, ces audacieux voleurs seront pris la main dans le sac la première fois qu'un pareil fait se reproduira.

Qui vivra verra... sachons simplement attendre.

Lalbenque

Récompense honorifique. — Aux termes d'un rapport présenté par le ministère de l'intérieur et approuvé le 14 novembre 1905 par le président de la République, une lettre de félicitation a été adressée à M. Martinie (Marcellin), gendarme à la 17e légion bis, à Lalbenque, qui le 29 août 1905 a abattu dans des circonstances extrêmement périlleuses un chien enragé.

Montcuq

Obsèques civiles. — Dimanche, à 4 heures, ont eu lieu à Montcuq, les obsèques civiles du regretté citoyen Barrès, ancien chef de musique à Gourdon.

Une foule nombreuse assistait à cette triste cérémonie : plus de 400 personnes ont suivi le convoi funèbre.

En tête du cortège, marchaient quelques citoyens dévoués portant de magnifiques couronnes envoyées par le Chapitre Encyclopédique de Toulouse, les Loges : le Phare du Quercy, et l'Aurore Sociale.

Des délégations du Phare du Quercy, de l'Aurore Sociale et de la Libre-Pensée de Cahors suivaient immédiatement après la famille, le cercueil.

Dans le cortège se trouvaient les notabilités de Montcuq MM. Boudou, maire et conseiller général, Bénays, adjoint et conseiller municipal, les conseillers municipaux dont 4 portaient le drap mortuaire ; sur tout le parcours une foule recueillie se pressait

Au cimetière, quand le corps fut déposé près de la tombe, des paroles d'adieu furent prononcées au nom des loges le Phare du Quercy, l'Aurore Sociale, la Libre-Pensée, par MM. Bonnet, Ilbert et Muxart.

La cérémonie prit fin vers 5 heures : la foule s'écoula lentement et se rendit à la maison mortuaire pour présenter ses hommages et ses respectueuses condoléances à la veuve et à la famille du regretté disparu, auxquels le *Journal du Lot* adresse ses cordiales sympathies.

Arrondissement de Figeac

Carayac

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en session ordinaire, le 27 novembre courant, à 11 heures du matin.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 18 novembre. — Une seule affaire est inscrite au rôle correctionnel.

Junior Causse, âgé de 47 ans, de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), sans profession ni domicile, poursuivi pour mendicité, est condamné à dix jours d'emprisonnement.

Arrestations. — Arthémon Mademont âgé de 30 ans, de Bretenoux, auteur d'un vol qualifié d'une somme de 300 fr., était parti en bombe à Bordeaux. Après avoir entièrement dissipé le produit de ce larcin, il regagna ses pénates. Mais, sur un mandat d'amener décerné par M. le juge d'instruction, il a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Bretenoux et transféré à Figeac. Dans son premier interrogatoire, ce jeune homme a fait des aveux complets.

— Dans la soirée de samedi la gendarmerie de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé Jean Larrue, âgé de 38 ans, originaire de Limoges, repris de justice, surpris en flagrant délit de vagabondage.

Il a été mis à la disposition du parquet, qui l'a fait écrouer.

St-Cirgues-Lauresses

On nous communique la lettre suivante adressée à M. le Directeur des Postes à Cahors :

Monsieur le Directeur des Postes,

Les soussignés domiciliés sur les communes de St-Cirgues et de Lauresses ont l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur les deux points suivants :

1° Le courrier de Paris arrive au bureau de Latronquière vers midi. Les correspondances à destination de nos deux communes n'étant retirées par nos facteurs respectifs que le lendemain à 7 heures, séjournent au bureau de poste *dix-neuf heures*. Et, comme sur bien des points de nos deux localités les dites correspondances ne peuvent être remises que vers 11 heures ou midi, il s'écoule donc *vingt-quatre heures* entre l'arrivée d'une lettre au bureau de Latronquière et sa remise au destinataire : *c'est peut-être un fait unique en France !*

Devrait-on recourir à un remaniement général du service des Postes dans notre région, nous sommes assurés qu'on trouverait, grâce à l'intelligence professionnelle de l'administration supérieure et au zèle, auquel nous rendons hommage, des agents subalternes, le moyen de remédier enfin à une situation qui n'est plus de notre siècle et qui est devenue intolérable.

Plusieurs centaines de personnes originaires de nos deux communes, habitent Paris. Or, ce retard inouï, ne laissant pas arriver à temps des correspondances qui renfermaient de graves nouvelles, a souvent occasionné à de nombreuses familles de durs mécomptes dans leurs intérêts et parfois des désagréments plus douloureux encore.

2° La voiture qui fait le courrier entre Latronquière et Bagnac, au lieu de traverser, *comme tout le monde le réclame* les deux communes de Lauresses et de St-Cirgues néglige absolument la première et ne passe que sur une extrémité de la seconde, cependant il s'agit de deux communes importantes puisque St-Cirgues compte 1,200 habitants et Lauresses 800. Il serait si facile au courrier, après avoir traversé nos deux bourgs, de rejoindre la route de Bagnac au lieu dit « La croix de Malte » ; et ce changement d'itinéraire universellement désiré, augmenterait le parcours total d'un quart d'heure environ. Il serait bien étrange que ces 15 minutes supplémentaires dussent obliger le courrier à quitter Latronquière avant l'arrivée des correspondances de Paris. D'ailleurs, en serait-il ainsi, que ce léger inconvénient n'est rien à côté de l'immense avantage qui résulterait pour St-Cirgues et Lauresses du passage du courrier au chef lieu de ces deux localités.

Nous espérons, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien prendre en considération notre juste requête à laquelle nous ne voulons donner aucun caractère officiel, en faisant examiner, en dehors de tout parti et de tout personnage politique, la situation que nous venons de vous exposer.

Nos deux communes un peu déshéritées par la nature, encore plus abandonnées par les hommes, sont peuplées de contribuables qui payent très-régulièrement leurs impôts, et, à chaque élection, de nos urnes électorales sortent en grosse majorité des votes républicains.

Nous adressons une copie de la présente lettre à la Préfecture du Lot à Cahors et au sous-secrétariat des Postes, rue de Grenelle, à Paris.

Daignez..... etc.

Un groupe d'électeurs de Saint-Cirgues et de Lauresses.

(Suivent les signatures).

Saint-Céré

Représentation. — Samedi soir, sous la halle, « la tournée de Napoléon » a joué sa pièce devant un public considérable. Cette soirée intéressante cependant, l'eût été bien davantage, si le local dans lequel se faisait la représentation avait répondu à l'intérêt du sujet. Ce spectacle a montré en effet une fois de plus la nécessité qui s'impose pour notre belle localité d'avoir sa salle des fêtes. Cette salle poutrait servir d'ailleurs à plusieurs fins : les troupes de passage y donneraient leurs pièces, les conférenciers leurs conférences, les sociétés de la ville leurs réunions ou leurs bals.

Par sa location, la ville aurait vite recouvré les frais de construction que nous ne nous imaginons pas devoir s'élever à une grosse somme.

Allons, messieurs les membres du conseil municipal, un bon mouvement et hâtez-vous de doter notre jolie ville, si agréable à tous les points de vue, d'une de ces salles qui permette à tous de venir de temps en temps oublier dans des éclats de rire ou dans des émotions reposantes, les ennuis d'une vie de travail toujours monotone et trop souvent, hélas ! accablante !

Obsèques. — Dimanche, ont eu lieu les obsèques de M. Poujade, banquier et conseiller municipal de notre ville.

Toutes les sociétés et le conseil municipal auxquels s'était jointe une grande affluence de monde, assistaient à la cérémonie.

Au cimetière, M. Murat, notre sympathique maire, au nom du conseil municipal, a adressé en termes émus à ce vieux collègue, ses derniers adieux. En quelques mots, il a retracé la vie du regretté M. Poujade, qui depuis de longues années jouissait de l'estime publique et de la confiance des électeurs démocrates de notre commune.

Après M. Murat, M. Albert Lafon, secrétaire de la société de secours mutuels, prend également la parole : il adresse son dernier hommage à celui qui fut l'un des premiers membres actifs de cette société actuellement si prospère, si éminemment démocratique et philanthropique.

Pierre SAHUC.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La Sainte-Cécile. — La fanfare l'Union Musicale Gourdonnaise célèbrera dimanche 26 novembre, sa fête patronale de la Sainte-Cecile, par un concert public qui sera donné dans l'après-midi sur les allées de la République.

A 6 heures 1/2 du soir, un banquet aura lieu à l'hôtel de l'Etoile d'Or, tenu par M. Vigié.

MM. les membres honoraires qui voudraient participer à ce banquet, peuvent se faire inscrire chez M. Boy, trésorier de la Société.

La cotisation est fixée à 3 fr. 50, café compris.

Foire. — Malgré le mauvais temps, notre marché de samedi dernier a été assez important. Voici la mercuriale :

80 hectolitres de blé vendus au prix moyen de 16 francs l'hectolitre ; 50 hectolitres de seigle vendus au prix de 10 francs ; 40 hectolitres de maïs vendus au prix de 13 fr. 50 ; 100 hectolitres de noix vendus au prix de 16 francs ; cours des cerneaux, 65 fr. les 50 kilos : 50 hectolitres de châtaignes vendus au prix de 5 francs ; 30 hectolitres de pommes de terre vendus au prix de 3 fr. 50, le tout à l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 75 à 80 centimes la livre et les œufs ont valu de 1 fr. 10 à 1 fr. 15 la douzaine.

Le gibier s'est vendu de 90 centimes à 1 fr. la livre.

Martel

La truffe. — Au marché d'aujourd'hui samedi 18 courant, il été vendu de 10 à 12 quintaux de truffes aux prix de 12 à 15 fr. le kilo.

Nous rappelons aux acheteurs qu'ils trouveront tous les mercredis et samedis jours de marchés à Martel, une quantité de truffes qui leur permettra de s'approvisionner selon leurs besoins, tant comme qualité que comme quantité.

Vayrac

Foire du 17 novembre. — Malgré la pluie qui tombe en abondance depuis une quinzaine de jours, notre foire a été assez importante. Voici les cours pratiqués :

Foirail des bœufs. — Bœufs gras de 35 à 37 fr. les 50 kilos.

Bœufs d'attelage de 500 à 900 fr. la paire suivant qualité.

Un très grand nombre de bœufs pour l'élevage dits bourrets d'Auvergne vendus de 250 à 400 fr. la paire.

Foirail des vaches, de 150 à 350 fr. la pièce. Très nombreuses transactions.

Veaux pour la boucherie de 0 fr. 85 à 0 fr. 90 le kilo.

Le marché aux porcs était très animé ils ont valu de 45 à 48 fr. les 50 kilos.

Moutons de 33 à 35 fr. les 50 kilos.

Halle aux grains. — Blé 17 fr. l'hect.

Maïs 16 fr. l'hectolitre.

Avoine 8 fr. l'hectolitre.

Haricots de 32 à 34 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre de 2 à 2 fr. 50 l'hect.

Noix. — Stoc très important 17 à 18 fr. et 19 l'hectolitre.

Châtaignes de 5 à 5 fr. 50 l'hect.

Marché à la volaille. — Poules grasses 1 fr. le kilo.

Poulets de grain de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilo.

Gibier. — Lièvres 1 fr. le 1/2 kilo.

Lapins de garenne 0 fr. 75 le 1/2 kilo.

Perdreaux de 2 fr. à 2 fr. 25 la pièce.

Grives 0 fr. 60 la pièce.

Œufs 1 fr. 10 la douzaine.

Beurre 1 fr. 10 le 1/2 kilo.

Le marché aux chevaux était peu garni.

LA JEUNE SOURDE

Blois, le 21 novembre 1905.

La surprise de nos compatriotes a été grande ces jours derniers en constatant qu'une jeune fille que nous savions sourde depuis de longues années venait de recouvrer subitement le sens de l'ouïe.

Il résulte, en effet, de notre enquête que Mademoiselle Hermand, lasse de souffrir, avait écrit spontanément à Paris, au Directeur de l'Institut de la Surdité, 19, rue de la Pépinière, qui lui envoya aussitôt *gratuitement le Journal la Médecine des Sens* qui expose le traitement de la surdité par l'Audiphone invisible ; ce journal est du reste, envoyé sans frais à toutes les personnes qui en font la demande.

Après avoir fait les applications du merveilleux appareil électrique et après quelque soins spéciaux relativement à une maladie chronique de la gorge qui avait précédé la surdité, cette jeune fille constata avec bonheur que la perception des sons devenait meilleure.

Aujourd'hui ceux qui l'entourent sont émerveillés de la façon dont elle entend le moindre bruit et Mademoiselle Hermand est toute heureuse d'une guérison sur laquelle elle ne comptait plus.

L'
Émulsion
SCOTT
à l'huile pure de foie de morue
aux hypophosphites de chaux
et de soude et à la glycérine,
est un
Remède sans pareil
pour toutes faiblesses,
toutes affections
de la GORGE
des POUMONS
Catarrhe, Pleurésie,
Bronchite, Asthme, Oppression,
Congestion, Rhume, Coqueluche
Tuberculose.

La lettre suivante en est la preuve :

Messieurs,

J'étais, depuis plus d'un an, atteint de catarrhe ; j'avais mal dans la poitrine et toussais tellement qu'il me venait des points au côté gauche ; je respirais difficilement et avais des éblouissements si fréquents que je dus cesser tout travail. Je souffrais, me dit le Docteur, d'une pleurésie avec épanchement ; admirablement soigné, je me remis et, avec l'Émulsion Scott, complétai si bien mon traitement que, maintenant, je suis en parfaite santé ; ni ma faiblesse ni mes souffrances n'ont reparu.

M. Ryckebusch.

A. Ryckebusch.
Cité Delavigne, 97, Rue Caumartin, LILLE.

Méfiez-vous
des imitations
Exigez la véritable
ÉMULSION SCOTT
dont le flacon d'origine porte la marque ci-contre :
Le PÊCHEUR
tenant
sur son épaule
une grosse morue,
marque
du procédé Scott

L'Emulsion Scott ne se vend jamais en litres
On la trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix unique de 4.50 le grand flacon, 2 fr. 50 le demi.
Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés, en mentionnant ce journal, à
l'ÉMULSION SCOTT
(Delouche & Cie)
356, rue Saint-Honoré, (Entresol)
PARIS

Bibliographie

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : **Adolphe BRISSON**

SOMMAIRE DU 19 NOVEMBRE 1905

Abonnements :

Texte : Notes de la Semaine : La Veuve de Michelet, Le Bonhomme Chrysale. — Les Candidats à l'Académie M. Maurice Barrès, Albert Sorel ; Sur la Gloire, Maurice Barrès. — Petits Pamphlets : « Businons », Emile Bergerat. — Echos de Paris, Sergines. — Le Livre du Jour : En Finlande, Gaston Deschamps. — Vers pour être chantés : Le page, Edmond Haraucourt — Pages Oubliées : Corps à Corps avec l'Ecueil, Victor Hugo. — Revue des Livres : La « Jeunesse des Romantiques » par Ernest Dupuy, Emile Faguet. — L'Art de la Prose : La Phrase du Dix-Huitième Siècle, Gustave Lanson. — Mouvement Scientifique : Henri de Paville. Les Espérances, roman, Mathilde Alanic.

Gravures : La « Prière au Départ », par J. Denneulin ; « Sauvetage en Mer », par F. Tattegrain. En Finlande : Six photographies. — En Russie : Avant et après l'Emeute, à Odessa.

Musique : « Miarka » Poème de Jean Richepin ; musique de M. Alexandre Georges.

Lectures pour la « veillée » : L'Art de chanter les vieilles Chansons ; Pièces à réciter ; Saynètes et Monologues Pour les Tout Petits ; le Théâtre-Français chez soi.

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : **10 fr. par an.**

UNION POSTALE : **12 francs 50 par an.**

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Bulletin Financier

La cessation presque complète des grèves en Russie provoque une vive reprise des fonds et des valeurs industrielles russes et notre marché, comme les places étrangères en est on ne peut mieux influencé. Le marché est très ferme, particulièrement en ce qui touche les fonds d'Etat.

Notre 3 0/0 finit à 99,97.

Les établissements de crédit sont en reprise : La Banque de Paris se traite à 1552 ; le Comptoir National d'Escompte fait 654 ; le Foncier se tient à 720 ; le Crédit Lyonnais cote 1122 ; la Société générale, 641 ; le Crédit Mobilier est à 137 ; la Banque de l'Union Parisienne vaut 944.

Nouvelle baisse du Suez à 4353 ; le Rio est ferme à 1643.

Les rentes étrangères améliorent leurs cours : l'Extérieure finit à 92,52 ; l'Italien à 105,55 ; le Portugais cote 69,32 ; quant aux Russes ils reprennent de plus d'un point : le 3 0/0 1891 fait 74,60 ; le 3 0/0 1896 à 73,45 ; le 4 0/0 Consolidé finit à 87,25. Le Turc cote 90,62 ; la Banque Ottomane, 605.

Sur le marché des valeurs industrielles, le Bec Auer progresse à 917.

Continuant son mouvement en avant l'action l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing est demandée à 322.

On annonce que les actions de 100 de la Société Anonyme des Mines et fonderies de Francards seront introduites sur le marché le 30 courant au prix de 130 fr.

Cette Société exploite des mines de cuivre en Corse et le minerai extrait donne en moyenne 7,5 0/0 de cuivre.

A la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par Me Dufour, Notaire à Paris soussigné, le 18 novembre 1905 est demeurée annexée la copie d'une délibération prise le 21 octobre 1905 par les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dite : « SOCIETE MINIERE METALLURGIQUE du QUERCY », au capital de 900.000 fr. ayant son siège à Paris, autrefois rue de Provence N° 21 et actuellement rue Auber N° 13.

Il appert qu'aux termes de cette délibération les actionnaires ont adopté les modifications suivantes aux statuts de la société :

Art. 29 § 8

Après le mot « Immeubles » ajouter les mots : « et de valeurs mobilières »

Art. 29 § 9

Après le mot « concessions » ajouter les mots « d'en acheter ou d'en vendre, de prendre des participations ou d'en céder »

Art. 29 § 14

Après les derniers mots « assemblée générale » ajouter le mot « ordinaire »

Art. 30 § 7

Suppression de ce paragraphe.

Art. 46 1er et 2me §§

Sont modifiés comme suit :

« L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Toutefois l'exercice 1904-1905 comprendra le temps à courir du premier novembre 1904 au 31 décembre 1905 ».

Art. 47, 3e paragraphe 1.

Ajouter à la suite

« Le Conseil d'administration en déterminera le placement et l'application. Il pourra être employé notamment soit à des amortissements exceptionnels, soit à l'amortissement des actions par voie de tirage au sort, ou par tout autre mode. Les numéros des actions appelées au remboursement par tirage au sort seront publiés par un avis inséré dans un journal de Paris, désigné pour la publication des annonces légales.

L'action dont le titre est appelé au remboursement recevra pour chaque action, indépendamment du montant de la somme dont elle sera libérée, un nouveau titre dit « Action de jouissance » qui participera comme les autres actions aux assemblées générales, et qui aura droit à la repartition des dividentes distribués, sauf à la partie de ces dividendes attribuée à titre d'intérêts. Cette action de jouissance participera en fin de société, à la moitié de l'actif, lorsque toutes les actions auront été remboursées.

Une expédition entière des actes et délibération, dont extrait précède, a été déposée le 21 novembre 1905 au greffe du Tribunal civil de Figeac (jugeant commercialement) et au greffe de la justice de paix du canton est de Figeac.

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION.

NÉVRALGIES MIGRAINES. - Guérison certaine par les Pilules Antinévralgiques du Dr CRONIER. Boîte : 3 fr. Fce. SCHMITT, Phien, 75, r. La Boétie, Paris.

ASTHME CATARRHE, soulagement immédiat, guérison certaine par les TUBES LEVASSEUR 23, r. de la Monnaie, Paris. Boîte 3 fco.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 47

LES OUBLIETTES DU VIEUX LOUVRE

PAR

Henri AUGU

DEUXIÈME PARTIE

La Tête qui parle

VIII

Le bûcher de la Grève

Un huissier les montre au peuple du bout de la verge.

— Voici, crie-t-il, l'arrêt du parlement, confirmé par l'ordonnance du Louvre, qui condamne à être brûlés vifs Jean Faust et Marcel, écolier du Cluny :

« Tout deux convaincus du crime de magie, d'autres mauvais actes et d'invocation au diable ;

« Lequel arrêt sera exécuté en place de Grève, en présence du roi et de sa cour.

— Noël ! hurlent des milliers de voix.

Au milieu d'un groupe de commères, que des arquebusiers de la ville ont de la peine à tenir en respect, une vieille mégère s'écrie :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

— Nous verrons donc rôtir enfin les deux sorciers !

C'est la Louvète, la digne ménagère de La Bourrade, le chez des coupe-jarrets.

Thomas le marinier, qui se tient à deux pas avec le père Lazare le batelier, lance à la hideuse créature un regard foudroyant avec ces mots :

— Taisez-vous, vieille guenipe !

— Elle tomberait dans la Seine, ajouta Lazare, que je ne la repêcherait pas.

— Pauvre Marcel ! reprend le marinier, il va mourir...

— Silence ! voilà Jehan !

L'ouvrier haubergier accourait effectivement.

Jehan était pâle, agité. En apercevant ses amis, il leur demanda vivement :

Personne n'a vu Villon ?

— Personne répondirent les gens de rivière.

— Ni Bertram ?

— Un égoût le vomira demain dit le père Lazare.

— Miséricorde ! je ne les trouverai donc pas.

— Les deux cribleurs seraient donc bons à quelque chose ?

Ils pourraient sauver les condamnés.

— Comment cela ?

— Le médecin Coictier avait assuré au roi que Jehan Faust lui fournirait des preuves certaines de la trahison du connétable.

— Quel rapport ?...

— Qu'il me les donne, avait dit le roi, et je lui fait grâce !

— En quoi les deux basochiens peuvent-ils servir dans l'affaire ?

— C'est Bertram qui a dépouillé l'Anglais porteur des lettres, et depuis huit jours Villon le cherche.

En ce moment, Simon, le mauvais garçon, arrivait par les quais.

— Où est le cortège ? lui demanda vivement la Louvète.

— Il s'avance de Notre-Dame, où s'est faite l'amende honorable, répond Sac-à-Vin sur un ton lugubre.

On sait qu'il avait un salutaire respect pour le magicien.

— Qui est en tête ?

— Le connétable de Saint-Pol.

— Après ? demandent les femmes.

— Tristant le grand prévôt.

— Après ?

— Les pénitents couverts de leurs cagoules.

— Après ?

— Les condamnés.

— Après ?

— Le bourreau.

La Louvète battit des mains.

— Du bûcher, quand il flambera, cria-t-elle aux commères, vous verrez s'échapper le Diable.

Un grand mouvement se faisait du côté des quais.

— Noël ! s'écriait-on. Voilà le cortège.

La funèbre procession s'achemina vers le bûcher.

Les pénitents, chantant lamentablement les psaumes des morts, tenaient des cierges allumés.

Précédant le bourreau dans son costume couleur le sang, Jehan Faust et Marcel furent menés au pied du bûcher par les archers de la prévôté.

Tout deux, la corde au cou, étaient revêtus d'une chemise noire.

Le docteur, pâle comme d'habitude, parait calme. Il a la tête haute mais sans forfanterie.

La dignité de son maintien impose même au bourreau et à ses aides.

Par moment il promène sur la foule un regard qui semble chercher quelqu'un.

Marcel est pâle aussi. De temps en temps il lève les yeux au ciel puis il les abaisse en murmurant le nom de Marie. C'est le nom de la Vierge du Ciel c'est aussi celui de sa bien-aimée.

Il n'y avait que deux minutes que les archers et les pénitents s'étaient rangés autour du bûcher quand le connétable s'adressa à Tristan :

— Le bourreau attend, lui dit-il.

Le sombre grand prévôt se tenait immobile et appuyé sur sa grande épée.

Il ne se dérangea même pas pour répondre :

— Moi, j'attends le roi.

De nouveaux cris s'élevèrent.

— Voilà le roi qui sort de la Maison aux Piliers ! dit la Louvète qui s'était hissée sur une borne.

— Vive le roi ! clama le pleuple.

De nouveau, le connétable dit à Tristan en montrant le bûcher :

— Allons donc ?

— J'attends l'ordre répondit le grand prévôt avec le même flegme.

— D'ordinaire vous êtes plus pressé.

— Quand j'ai bien compris.

Tristan se souvenait du reproche que lui avait adressé Louis XI dans la salle de la Trappe.

Louis XI et sa cour, escortés d'archers écossais et d'arbalétriers de sa garde, en grand nombre, venaient prendre place sur l'estrade, Olivier Le Daim, la comtesse Irène et son page étaient au premier rang.

Parmi les arbalétriers on remarquait le beau sergent Barnabas.

Tandis que la cour montait sur l'estrade, Jehan Faust se tourna vers Marcel.

— Enfant, prend courage ! lui dit-il.

— Je songe à Marie, répliqua l'écolier et je meurs content de la savoir en prospérité.

— Pense à Dieu plutôt !

— Oui, prions !

Ils s'agenouillèrent tous deux.

(A suivre).

Chemin de fer d'Orléans

RELATIONS PARIS-BARCELONE

PAR TRAIN RAPIDE BI-HEBDOMADAIRE

Trajet direct en Steeping-car 19 h. 3/4 à l'aller et 20 h. 1/2 au retour

Dans le but de faciliter les relations entre la France et l'Est de l'Espagne, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et la Compagnie Internationale des wagons-lits a organisé un service direct par trains rapides de Paris à Barcelone et vice-versa, via Toulouse et Narbonne.

Départ de Paris (Quai d'Orsay) les mercredis et samedis ; départ de Barcelone les dimanches et jeudis suivant l'horaire ci-après :

Paris quai d'Orsay..	départ.	h.	soir.
Paris Austerlitz....	départ.	7 h.	9 —
Narbonne.....	arrivée.	8 h.	53 mat.
	départ.	9 h.	8 —
Barcelone.....	arrivée.	2 h.	48 soir.
Barcelone.....	départ.	1 h.	50 soir.
Narbonne.....	arrivée.	7 h.	36 —
	départ.	8 h.	13 —
Paris Austerlitz....	arrivée.	10 h.	24 mat.
Paris Quai d'Orsay.	arrivée.	10 h.	33 —

Le supplément à percevoir pour le parcours total Paris-Barcelone ou vice-versa en sleeping-car est de 46 f. Ce supplément est réduit pour les parcours intermédiaires.

Excursions aux Gorges du Tarn

Relations rapides Paris-Rodez-Sévérac-le-Château.

Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn, par Sévérac-le-Château, la Cie d'Orléans vient de mettre en marche un nouveau train rapide qui, partant de Paris-Quai-d'Orsay, à 7 heures du soir et de Paris-Austerlitz à 7 heures 9 arrive à Rodez à 6 heures 40 du matin et à Sévérac-le-Château à 8 heures 13 matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.

Au retour, le train Midi part de Sévérac-le-Château à 8 heures 11 du soir et de Rodez à 10 heures 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 heures 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.

De Sévérac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger viâ Mende, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi

Avis

La Compagnie d'Orléans vient de faire éditer deux séries de six cartes postales artistiques, représentant les admirables Châteaux des bords de la Loire desservis par son réseau.

Ces deux séries de cartes postales sont revêtues d'une couverture moyen-âge, qui comporte, avec des renseignements sur les billets d'excursions en Touraine et aux Châteaux des bords de la Loire, des notices sur chacun des châteaux visés.

Elles sont mises en vente dans ses principales gares et stations, et bureaux de quartier, au prix de 0 fr. 30 la série de 6 cartes (franco, 0 fr. 35).

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

REPRÉSENTS dem. p. Maison sér. 1er ord. p plac. Huiles, Savons, Cafés. Convien. beauc. à Retrait., Rent. Tr. fort. remis. ou appoint. fix. Prix concurs accept. ; dépôt s. d. après essai ; livrais. soign. Prime à Représents ; Chronomètre or Ec. à Théophile Berthon à Salon (B.-du-R.).

Religieuse donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecr. Mme Burot, Chantenay (Loire-Inf.).

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, *Boulevard Gambetta*

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

La Ouate **Thermogène** ainsi que son nom l'indique, engendre *la chaleur :* c'est dire qu'elle combat merveilleusement toutes les affections ayant *le froid* pour origine :

DOULEURS, RHUMATISMES, BRONCHITES, MAUX DE GORGE, MAUX DE REINS, NÉVRALGIES, TORTICOLIS, ETC.

MARQUE DE FABRIQUE

Le **Thermogène** est un remède facile, sûr, prompt, ne causant aucune douleur, ne dérangeant aucune habitude, n'exigeant aucun repos ni régime.

MODE D'EMPLOI : La seule précaution à prendre, c'est que l'ouate soit bien adhérente à la peau, l'action ne se produisant qu'à cette condition. Si l'on veut une réaction prompte et énergique, on aspergera l'ouate de vinaigre. **1 fr. 50** la boîte.

En vente dans toutes Pharmacies.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 10

LE MILLIONNAIRE ET LE BALAYEUR DE RUES

par W. HERCHENBACH

IV

Dans les égouts

— « Non, du reste ce m'est indifférent, il faut le transporter dehors le plus vite possible : autrement c'en est fait de lui, Allons, prends-le par les pieds, je le soulèverai par les épaules. »

Et, d'après l'habitude des hommes qui ont à porter une charge en commun, ils comptèrent un, deux, trois et jetèrent Bill sur leur dos.

V

Dans le Tower

Nous retrouvons Bill dans une misérable baraque au bord de la Tamise. Dik et Ned firent tout ce qu'ils purent pour le rappeler à la vie.

Le pauvre garçon avait bien les yeux ouverts, mais il ne voyait rien.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas.*

Dik donna alors le conseil d'essayer du remède souverain pour les pauvres : le gin ; mais Ned opina qu'un peu de chaleur des vêtements secs et de la nourriture feraient bien mieux l'affaire. Comme sa femme lui donna raison, il fut décidé qu'on traiterait Bill d'après cette dernière méthode.

Tandis que la femme cherchait la théière et faisait du feu, Ned et Dik déshabillaient Bill et le mettaient dans une mauvaise couverture. Ensuite ils lavèrent ses habits et les firent sécher au grand soleil.

Aussitôt que Bill eut pris quelques tasses de thé bien chaud et mange quelques bouchées de pain, il se sentit mieux et ses habits ayant séché pendant ce temps il s'habilla avec l'aide de ses sauveurs.

Mistress Ned aperçut avec grand plaisir que le malade avait repris ses forces. Tant qu'il avait été si faible, elle n'avait osé lui poser une seule question, malgré son ardent désir de savoir comment il s'était trouvé dans les égouts. Mais son attente fut trompée. Dès que Bill se sentit remis, il se souvint aussi qu'il devait tâcher de sauver le bien d'un autre des mains d'habiles voleurs. Sa première question fut donc.

— Quel jour et quelle heure est-il ?

Il se leva vivement en entendant la réponse et dit :

— Alors il ne me reste qu'une heure ! Il me faut partir au plus vite.

Ses sauveurs le regardèrent avec surprise. Ils s'étaient attendus à d'autres remerciements. Mistress Ned surtout en fut blessée.

Elle l'avait laissé bien tranquille et voilà que quand elle s'attendait à un récit détaillé et émouvant, l'ingrat lui répondait :

— Je dois partir.

— Hé ! mon petit ami, dit-elle avec un désappointement mal déguisé, quand on vient d'être sauvé de la mort par la charité de quelques personnes, il ne serait pas mal de mettre ces personnes un peu au courant de ses aventures et d'y ajouter quelques paroles de remerciements.

— Vous avez parfaitement raison, madame Ned, répondit Bill, et Dieu m'est témoin que je vous suis reconnaissant, mais je ne puis m'attarder ; le sort de toute une famille dépend peut-être de mon départ. Soyez persuadée toutefois que je reviendrai et que je vous communiquerait tout ; pour le moment, je ne puis.

Mistress Ned n'eut même pas la peine de lui répondre, car Bill était parti aussitôt et avait déjà disparu dans la rue. Il gagna sa demeure en courant, mais il ne s'attarda pas plus auprès de sa mère inquiète qu'il ne l'avait fait chez mistress Ned. Il prit à la hâte quelques shelling de son petit trésor et courut dans la direction du tower ou tour de Londres.

En chemin il songea pourtant que Joanny et Sampson le reconnaîtraient sûrement ; mais cette difficulté fut vite surmontée. Il choisit pour cela le même moyen que les deux bandits. Il entra chez un fripier et en sortit dans le costume de marin danois. Il aurait fallu des yeux bien plus perspicaces que ceux de Joanny et de Sampson pour le reconnaître.

Il se promena ensuite négligeamment, les mains dans les poches, aux abords de la tour. Ses yeux scrutaient avec soin chaque individu. Devant le tower, se trouvaient quelques personnes qui écoutaient les explications d'un guide. Celui-ci leur désignait la place où l'échafaud avait fait rouler tant de têtes sous le règne de Henri VIII. Il parlait de l'évêque Fisher et du chancelier Thomas Moore qui durent payer de leur vie leur refus de sanctionner le mariage de ce roi licencieux avec la belle Anne Boleyn lorsque sa première femme Catherine d'Aragon vivait encore.

— L'échafaud, continuait le guide, était si délabré, que Thomas Moore craignit de le voir s'écrouler pendant qu'il en montait les degrés. Il dit alors à l'officier chargé de l'accompagner : « — Je vous prie, Monsieur, de vouloir m'aider à monter. Je descendrai ensuite tout seul. »

Il ne s'occupa point de ces souvenirs historiques, il ne songea qu'aux deux bandits, qui lui paraissaient plus dignes de la mort que ceux dont on racontait l'histoire.

Bientôt il aperçut un monsieur en habit bleu (vêtement alors fort à la mode) qui paraissait chercher quelqu'un dans le groupe.

Les manières gauches de ce prétendu monsieur éveillèrent l'attention de Bill, et, malgré le fard, son œil perçant crut reconnaître les traits fatigués, de Joanny Smith, bien que le fripier ne portât d'ordinaire ni lunettes vertes, ni longue barbe, ni cette exubérante chevelure. Bill pouvait se tromper et il résolut de laisser Smith se trahir lui-même.

Pour cela, il choisit un moyen qui lui assurait son propre incognito. Nous avons déjà dit qu'il était un excellent ventriloque et c'est par ce moyen qu'il voulait connaître la vérité. On entendit tout d'un coup une forte voix s'écrier :

— Hé ! monsieur Smith, comment vous trouvez-vous dans cet habit bleu ?

Cette question fit vivement tourner la tête au monsieur qui regarda avec anxiété dans la direction d'où partait la voix.

— Maudites lunettes ! murmura-t-il ; elles m'empêchent de voir quel est l'imbécile qui vient de m'appeler. La voix venait de ce groupe d'étudiants, mais ces garçons m'ont tous l'air bleu, grâces à ces verres. Voyons un peu avec mes seuls yeux.

Il ôta cette partie de son déguisement et ne reconnut personne. Bill n'avait perdu aucun de ses mouvements ; il avait suivi avec un vrai plaisir les symptômes de mécontentement de Joanny.

Celui-ci trouva prudent d'entrer dans la tour même ; Bill le suivit, ayant l'air de vouloir connaître les curiosités d'une ville étrangère pour lui. Il prit sa place à côté de Joanny et regarda nonchalamment chaque nouveau venu. Peu après, il vit un homme grand qui s'approchait de Joanny comme s'il le connaissait.

— C'est heureux pour moi que j'aie remis le fripier, car monsieur Sampson est assez bien déguisé, se dit-il.

Joanny mit un doigt sur la bouche pour empêcher son complice de parler.

— Ah ! ah ! se dit Bill, il se défie. Comment leur ôter tout soupçon ?

Il chercha pendant quelque temps un moyen, ensuite se tournant vers le fripier, il lui posa une question. Celui-ci regarda son interlocuteur avec étonnement il n'avait pas compris un mot de la demande, ce qui du reste n'était pas étonnant, car Bill n'avait fait autre chose que de composer des phrases avec des syllabes sans suite.

(*A suivre*).

ÉTUDE

DE

Me Camille AUTEFAGE

Licencié en Droit

AVOUÉ A CAHORS

10, Cours de la Chartreuse, 10

Successeur de Me LACAZE

Ancienne étude DELBREIL

VENTE

SUR

surenchère du sixième

après vente sur saisie immobilière

AU PLUS OFFRANT

ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN QUATRE LOTS

de divers immeubles situés sur la commune de PRADINES (Lot).

L'adjudication aura lieu le Mardi cinq Décembre *mil neuf cent cinq, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à une heure du soir.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu : de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte d'obligation au rapport de Me LASSIGNARDIE, notaire à Agen, en date du vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, par lequel les mariés Eusèbe LAVERGNE et Marthe-Marie DOUCE, celle-ci aujourd'hui décédée, le dit Eusèbe LAVERGNE, autrefois jardinier à La Falitre, commune de Boé, canton d'Agen, actuellement domestique chez Monsieur Relhié à Inglandières, commune de Cahors, ont reconnu devoir conjointement et solidairement à Monsieur Jean SOUILHÉ ci-après nommé et qualifié la somme de sept cent vingt francs pour cause de prêt.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Me GIUSTINIANI, huissier à Cahors, en date du trente-un juillet mil neuf cent cinq, enregistré, dénoncé et transcrit avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le dix-sept août mil neuf cent cinq, volume 178 numéro 23.

Et encore, en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le sept octobre mil neuf cent cinq, lequel donnant acte à Me AUTEFAGE a fixé la vente au mardi quatorze novembre mil neuf cent cinq.

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Jean SOUILHÉ marchand expéditeur domicilié à Agen ;

Ayant Me Camille AUTEFAGE pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Eusèbe LAVERGNE autrefois jardinier à La Falitre, commune de Boé, canton d'Agen, actuellement domestique chez M. Relhié à Inglandières, commune Cahors ;

2° Dame veuve DOUCE sans profession, née Marie Blanc domiciliée à Pradines ;

3° Dame BONNAURE Pierre, et le dit BONNAURE Pierre, tous les deux épiciers domiciliés ensemble à Pradines ; le mari pris en ses meilleures qualités et pour la validité ;

Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué ;

Il a été procédé le **mardi quatorze novembre** mil neuf cent cinq à une heure du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en quatre lots, des immeubles plus bas désignés

Les immeubles dont s'agit ont été adjugés le dit jour à MM. Jean-Baptiste CUBAYNES et Joseph ANDRIEU, propriétaires à Pradines, acquéreurs solidaires, moyennant les prix de :

Cinq cent dix francs pour le premier lot ;

Soixante francs pour le deuxième lot ;

Vingt francs pour le troisième lot ;

Vingt francs pour le quatrième lot.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le quinze novembre mil neuf cent cinq enregistré, M. Jules LESTRADE, serrurier à Cahors,

Ayant Me C. AUTEFAGE pour avoué constitué, a déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges le prix de chaque lot et faire porter ce prix, savoir :

à la somme de 1° **cinq cent quatre-vingt-cinq francs** pour le premier lot ;

2° **soixante-dix francs**, pour le deuxième lot ;

3° **vingt-cinq francs** pour le troisième lot ;

4° **vingt-cinq francs** pour le quatrième lot ;

En sus des charges ;

En conséquence et aux requête, poursuites et diligences du dit Monsieur Jules LESTRADE, susnommé.

Ayant Me C. AUTEFAGE pour avoué constitué ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Messieurs Jean-Baptiste CUBAYNES et Joseph ANDRIEU,

Ayant Me Camile AUTEFAGE pour avoué constitué.

Adjudicataires surenchéris,

2° Monsieur Jean SOUILHÉ, marchand-expéditeur sus-nommé,

Ayant Me C. AUTEFAGE pour avoué constitué ;

Il sera procédé le mardi cinq décembre mil neuf cent cinq, à une heure du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur à la vente des biens immeubles ci-après désignés saisis, ainsi qu'il a été dit ci-dessus :

Désignation sommaire des immeubles A VENDRE

BIENS SITUÉS SUR LA COMMUNE DE PRADINES

Article premier

Un article en nature de terre labourable situé au lieu dit Saulinière, commune de Pradines numéros 172 p, 173 p. 174 p. 172 p. 173 p. 174 p. section A du plan cadastral de la commune de Pradines, d'une contenance approximative, de vingt-cinq ares, cinquante-deux centiares, confrontant avec Vignals Cubaynes, chemin et rivière du Lot.

Article deuxième

Un article en nature de prairie plantée de peupliers situé au lieu dit Grenouillières commune de Pradines, n° 1333 p. section A du plan cadastral de la dite commune de Pradines, d'une contenance approximative de quatre ares cinq centiares, confrontant avec la rivière du Lot, Miquel, Roussayre et veuve Douce ;

Article troisième

Un article en nature de vigne et friche, situé au lieu dit Pech de Trigodina, commune de Pradines, nos 1495 p. 1496 p. 1497 p., section B du plan cadastral de la dite commune de Pradines, d'une contenance approximative de trente-sept ares, confrontant, du nord-est avec chemin, de l'est avec Cubaynes, de l'ouest avec Nègre ;

Article quatrième

Un article en nature de vigne et friche, situé au lieu dit Les Fraux, commune de Pradines n° 1211 p. section B du plan cadastral de la dite commune de Pradines, d'une contenance approximative de vingt-huit ares, vingt-quatre centiares, confrontant du nord a vec Besombes, de l'Est avec Lamolère, du midi avec Pélissié, de l'ouest avec chemin.

Lotissement ET MISES A PRIX

Tous les immeubles ci-dessus seront remis en vente en quatre lots, comme ci-après :

Premier lot

Le premier lot comprendra les immeubles désignés à l'article 1er nos 172 p. 173 p. 174 p. 172 p. 173 p. 174 p. section A du dit plan et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cent quatre-vingt-cinq francs, ci... **585** f.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra les immeubles désignés à l'article 2e n° 1333 p. section A du dit plan et sera mis en vente sur la mise à prix de soixante-dix francs, ci..... **70** f.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra les immeubles désignés sous l'art. 3e, nos 1495 p. 1496 p. 1497 p. section B du dit plan, et sera mis en vente sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci..... **25** f.

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra les immeubles désignés à l'art 4e, n° 1211 p. section B du dit plan, et sera mis en vente sur la mise à prix de vingt-cinq francs,. ci..... **25** f.

Conditions de la vente

La vente aura lieu aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges dressé par Me Camille AUTEFAGE, avoué poursuivant et déposé pour servir de minute d'enchères au greffe du Tribunal Civil de Cahors où il est tenu à la disposition du public.

PAIEMENT DES FRAIS

Les frais exposés au jour de la première adjudication viennent en diminution du prix.

Les autres frais, dans lesquels sont compris ceux de surenchère, seront payés en sus du prix.

Tous les frais devront être payés par le ou les adjudicataires dans la huitaine de l'adjudication.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le dix-sept novembre mil neuf cent cinq.

L'avoué poursuivant,

Camille AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent cinq, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur,

Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Camille AUTEFAGE, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges, qui, comme tout autre avoué exerçant près le Tribunal civil de Cahors, peut être chargé d'enchérir.

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Cahors, le 1905.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire,